



Avis n° 2024/11
relatif à l'attribution du grade de licence au BACHELOR en Sciences et Ingénierie
Institut supérieur des biotechnologies de Paris

Ecole

Nom :	Institut supérieur des biotechnologies de Paris
Sigle :	SUPBIOTECH
Type :	Privé
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Lyon, Villejuif

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2022/11

Objet de la demande d'accréditation

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	SUPBIOTECH
Spécialité(s) :	Biotechnologies
Voie(s) :	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1ère année, puis sous statut d'apprenti en 2ème et 3ème année
Site(s) :	Lyon, Villejuif

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Institut supérieur des biotechnologies de Paris ;
- Vu le rapport établi par Elisabeth CREPON (experte auprès de la CTI, rapporteur principal), Jean-François KALUZNY (corapporteur), Souad BENAICH (experte internationale), Inès KEBBAB (experte auprès de la CTI, experte élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 12 Novembre 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Biotechnologies, sur le site de Lyon	FISEA	2025	2029-2030
Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Biotechnologies, sur le site de Villejuif	FISEA	2025	2029-2030

L'école établira **un rapport intermédiaire sur l'application d'un plan d'action** relatif à la mise en place, en lien avec le CFA, d'un accompagnement étroit des étudiants afin qu'ils aient tous un contrat d'apprentissage en troisième année comme le prévoit la formation.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Poursuivre la consolidation de l'activité de recherche sur les trois sites de l'école ;
- Renforcer les moyens dédiés à la politique sociale de l'école.

Pour la formation de Bachelor

- Mettre en place, en lien avec le CFA, un accompagnement étroit des étudiants afin qu'ils aient tous un contrat d'apprentissage en 3e année comme le prévoit la formation ;
- Remplacer les stages linguistiques en mobilité internationale au profit d'une expérience académique dans l'un des domaines du Bachelor.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 12 novembre 2024

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 10 décembre 2024

La présidente
Claire PEYRATOUT

